



102, chemin de l'Arcadie
Kedgwick Ouest (Nouveau-Brunswick) E8B 1S8

14 novembre 2018

Le très honorable Justin Trudeau
Premier Ministre du Canada
Conseil des ministres
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

Le geste commémoratif que vous avez posé en Arménie relié au génocide arménien fut grandement apprécié tout comme la reconnaissance générale par le Parlement canadien en 2004 de plusieurs génocides avec la mention de celui des Arméniens.

Ce geste témoigne d'un grand courage politique étant donné le refus du gouvernement de la Turquie, entre autres, d'admettre cette terrible réalité historique.

Nous apprécions particulièrement que le gouvernement canadien continuera, selon vos propos, de plaider sur la scène internationale en faveur de la reconnaissance et de la sensibilisation au fait que cette reconnaissance constitue une première étape vers la réconciliation et la paix.

Pour ce qui constitue le génocide acadien, il ne se limite pas à une « déportation », mais à tous les critères énoncés par l'ONU dans l'Article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (9 décembre 1948), définition qui cadre parfaitement à ce qui est arrivé aux Acadiens dès 1755 et aux Arméniens particulièrement en 1915. Nos deux peuples ont subi une action concertée pour leur anéantissement quoi que le terme qu'on utilise. Pour nous les Acadiens, cette horreur qui dura au moins huit années (1755-1762), fut orchestrée et exécutée par la Couronne britannique en collusion avec le duc de Cumberland (fils de George II) connu aussi pour le massacre des clans écossais à Culloden neuf ans avant le début du génocide acadien. La loi canadienne par rapport aux crimes contre l'humanité, adoptée en 2000, rejoint celle de l'ONU en définissant le génocide :

Fait – acte ou omission – commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe identifiable de personnes ».


Puisqu'il n'y eut aucune reconnaissance des torts causés aux Acadiens dans la « Proclamation royale canadienne » de 2003; puisque cette proclamation n'a vu le jour que grâce à une réunion du Conseil des ministres du gouvernement Chrétien (2 décembre 2003) qui ratifia le texte final qui allait être soumis à la signature de la gouverneure générale Adrienne Clarkson, représentant la reine Elisabeth II du chef du Canada et non du Royaume-Uni, il est grand temps que le Parlement du Canada soit impliqué dans une démarche quelconque qui fera référence à la fois aux torts préjudiciables et à une action fomentée pour la destruction d'un peuple, à savoir le génocide perpétré par les autorités britanniques à l'endroit des Acadiens.

Par conséquent et puisque la majorité des Acadiens sont des citoyens canadiens, ne serait-il pas juste et dans l'ordre des choses, Monsieur le Premier Ministre, que le Parlement canadien reconnaisse enfin et officiellement le génocide acadien?

Ce besoin de reconnaissance de la vérité historique eu égard au génocide de notre peuple s'apparente à celui d'autres peuples ou groupes ethniques ayant vécu de graves préjudices par le passé, notamment les peuples autochtones. Il en va de la réconciliation des peuples. Une telle reconnaissance contribue à éliminer le déficit de justice historique quant aux fautes, aux torts et aux préjudices commis, tout en jetant moins d'ombre trouble sur le présent qui ne cesse de se traduire par une certaine fragilité identitaire transgénérationnelle. Il est à considérer que le peuple acadien subit encore sur bien d'autres plans, les conséquences du génocide dont il fut victime.

Notre « Coopérative des Arcadiens limitée » sise à Kedgwick, Nouveau-Brunswick, appuyée par la « Société internationale Veritas Acadie », cosignataire, envisage la construction sur sa propriété à Kedgwick d'un *Mémorial au génocide Acadien*, mémorial qui servira à reconnaître la terrible réalité historique que fut ledit génocide acadien à l'intérieur d'un vaste mouvement dans les sociétés contemporaines qui vise à réhabiliter la mémoire des victimes.

Sur ces entrefaites, Monsieur le Premier Ministre, agréiez l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Paul Savoie, vice-président
et porte-parole de la Coopérative des Arcadiens Itée



David Le Gallant, président
Société internationale Veritas Acadie